

AFFAIRE N° 23

PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE DU BARACHOIS

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE D'ETUDES
PASSE AVEC LE GROUPEMENT DES BUREAUX INCOM/SOGREAH
POUR LA REALISATION DU PROJET

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un marché d'études a été passé, le 30 juin 1987, entre la Commune de Saint-Denis et le Groupement des Bureaux INCOM/SOGREAH pour la réalisation des études du projet de construction du Port de Pêche et de Plaisance du Barachois.

Lors de l'établissement des A.P.S. et A.P.D., et après examen des levés bathymétriques, le Groupement a constaté que le plateau continental, plus étendu que prévu, permettait de réaliser un ouvrage de plus grande dimension, pouvant accueillir deux cent quarante bateaux, au lieu de cent quatre-vingt-dix.

Par lettre en date du 30 décembre 1987, la Municipalité acceptait de faire poursuivre l'étude dans ce sens.

L'estimation du projet était ainsi portée de 94 000 000 F à 115 000 000 F H.T., et celui des études de 13 427 528,38 F T.T.C. à 15 568 571,63 F T.T.C. (taux de 9,3 %).

Il s'agit de régulariser une décision prise en 1987.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer l'avenant n° 2 correspondant aux études complémentaires.

AVIS DES COMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE, TRAVAUX et APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Une. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à la MAJORITE
(une opposition).

*

*

*